

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
CANTON N°18



Commune de LA MEAUFFE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze novembre, à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LANGLOIS, Maire.

Présents : M. Pascal LANGLOIS, M. Patrick LEMENUUEL, M. Gilles TESTARD, M. Philippe LANDAIS, M. Samuel HARDY, M. Louis VASTEL, Mme Odile AZE, M. Fabrice GOHIER, Mme Catherine LE BARS, Mme Célia DESAINT-DENIS, Mme Magali BERTIN, M. Erick HAMOND, Mme Lynda LEGAST.

Excusée : Mme Milcah BAUDEVEIX

Non excusé :

Procuration : Mme Milcah BAUDEVEIX à Mme Odile AZE

Secrétaire de séance : M. Fabrice GOHIER

Conseillers en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

Convocation : 15 novembre 2023

Affichage : 20 novembre 2023

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 OCTOBRE 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil municipal du 04 octobre 2023.

2023-062 : PROPOSITION DE DEVIS POUR ADRESSAGE VOIRIE

Suite au décret n°2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions

M. le Maire présente un devis de la Poste pour l'accompagnement à la dénomination et à la numérotation de certaines voies de la commune pour un montant de 5 410.09 € H.T comprenant

le rapport méthodologique, l'audit et conseil, la réalisation du plan d'adressage et la fin de la prestation.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en place une commission et accepte le devis de la Poste pour un montant de 6 492.11 € T.T.C.

Les membres de la commission :

- M. Pascal LANGLOIS
- M. Philippe LANDAIS
- M. Erick HAMOND
- M. Fabrice GOHIER
- M. Patrick LEMENUUEL
- Mme Magali BERTIN

2023-063 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

La trésorerie de Saint-Lô expose qu'elle n'a pas pu recouvrer certains titres pour l'exercice 2023.

La trésorerie demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres par l'opération ci-après :

COMPTE	Montants présentés	Montants admis
6541	39.20 €	39.20 €
6541	945.90 €	945.90 €
6541	1014.54 €	1014.54 €
TOTAL	1999.64 €	1999.64 €

Vu l'état des sommes à recouvrer, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à émettre les mandats administratifs d'un montant de 39.20 €, 945.90 €, 1 014.54 € sur le compte 6541.

2023-064 : DEMANDE DE SUBVENTION

M. le Maire donne lecture d'une demande de subvention pour les élèves du collège de Saint-Clair-sur-L'Elle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas octroyer de subvention.

2023-065 : DECISIONS MODIFICATIVES

Afin d'ouvrir les crédits nécessaires, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à effectuer les transferts suivants :

Budget Communal :

EN FONCTIONNEMENT

- - 20 000 € au compte 615221
- + 20 000 € au compte 6218

M. le Maire émettra un certificat administratif.

2023-066 : INDEMNITES DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE

Une indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage de l'église communale doit être définie par le conseil municipal.

La revalorisation du point d'indice des fonctionnaires conduit à revaloriser également le plafond indemnitaire de l'activité de gardiennage des églises.

En conséquence, ce plafond indemnitaire est fixé :

- Pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'église, l'indemnité serait de 499,75 €.
- Pour un gardien ne résidant pas dans la commune, l'indemnité serait de 125,98 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer l'indemnité au gardien de l'église.

2023-067 : ACCEPTATION DE DONNS

Le C.C.C.A.S. accepte les dons suivants :

-	Mme Annick BOSQUET	15 €
-	M. Jean DESALLE	15 €
-	M. Daniel LEMIEUX	15 €
-	M. Louis BEZIERS	15 €
-	M. Michel FROMENTIN	15 €
-	M. Jean-René LEFRANC	15 €
-	M. Daniel TILLARD	15 €
-	M. Vivien GERMAIN	15 €
-	M. Marc AUBRAYS	15 €
-	Mme Odile AZE	15 €

Les titres seront émis sur le budget communal.

2023-068 : MISE A JOUR DES VOIRIES COMMUNALES

Suite à la construction d'un lotissement communal, M. le Maire souhaite que la mise à jour des voiries communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver :

- L'actualisation du tableau de classement des voiries communales.
- Le tableau des modifications de linéaires de voies communales comme suit :

- Ancien linéaire : 27 968 m.
- Voies ajoutées : Impasse de l'Ecluse, rue du Déversoir, rue de la Gabare ;
- Nouveau linéaire : 28 268 m ;

Le nouveau tableau de classement dont le linéaire s'établit à 28 968 m de voies publiques.

2023-069 : TRAVAUX GOUTTIERES SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS

M. Patrick LEMENUEL présente un devis de DM COUVERTURE à La Meauffe pour des travaux de gouttière sur les bâtiments publics qui s'élève à 3 326 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de DM COUVERTURE pour un montant de 3 326 €.

2023-070 : TRAVAUX A « LA FOULERIE »

M. Fabrice GOHIER présente un devis de la SARL Erick HAMOND à La Meauffe pour des travaux de dérasement au lieu-dit « La Foulerie » pour un montant de 1 740.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – 1 voix, autorise le Maire à signer le devis de la Sarl Erick HAMOND pour un montant de 2 088.00 € T.T.C.

INFORMATIONS DIVERSES :

Cérémonie des vœux 2024

La cérémonie des vœux 2024 se fera le Dimanche 14 Janvier 2024 à 11h à l'Espace MELPHA.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance close à 22h10.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Pascal LANGLOIS

Fabrice GOHIER